

Date de dépôt : 6 novembre 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Mauro Poggia : CEVA : Faute de plage ou de montagne, que va-t-on faire des matériaux d'excavation et à quel coût ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 septembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Le projet de plage des Eaux-Vives a été recalé par la justice et si un nouveau projet voit le jour, il ne démarrera pas suffisamment tôt pour recevoir les déblais du CEVA. Quant à la création d'une colline, le projet relève davantage de la boutade que de la gestion sérieuse du problème.

L'évacuation des matériaux d'excavation et leur entreposage est dès lors un problème grave qui ne semble pas avoir été réglé à ce jour, et qui devrait impliquer une collaboration française.

Il semble toutefois que nos voisins, pourtant partenaires du projet CEVA, veuillent saisir cette nouvelle occasion pour mettre les Genevois à contribution sur le plan financier.

Le Conseil d'Etat est dès lors prié de répondre à la question suivante :

Qu'a-t-on actuellement prévu pour l'évacuation des déblais du CEVA et quel est le coût supplémentaire prévisible qui en résultera ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les entreprises adjudicataires des travaux de gros œuvre de génie civil se sont engagées à gérer ces matériaux en collaboration avec leurs filières traditionnelles, comme cela est le cas pour la grande majorité des chantiers tant privés que publics. Dans le cas des matériaux valorisables, la majorité sera réutilisée sur le projet lui-même, notamment pour la fabrication de béton. Dans le cas de matériaux non valorisables, ceux-ci seront évacués vers des décharges sur le canton de Genève, le canton de Vaud et en France voisine.

Concernant les coûts de ces opérations, les contrats d'entreprises prévoient que les prix offerts soient adaptés à l'indice genevois de mise en décharge des matériaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER